



Nos Produits Structurés



FUJI AVRIL 2024

Réservé exclusivement aux clients CARDIF



Date d'émission
Avril 2024



Durée
1 à 5 ans



Constatation
Mensuelle



Déclenchement
jusqu'à -20%



Gain annuel espéré
10% (2)



Protection du capital
- 40%

Le produit "FUJI AVRIL 2024", investi sur une durée de 1 à 5 ans maximum est indexé sur un panier de deux actions **TELEPERFORMANCE** et **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**. La date de constatation initiale sera déterminée selon la valeur de clôture la plus basse entre le 22/02/2024 et le 23/04/2024. Les valeurs retenues sont celles du 22/02/2024, les actions **TELEPERFORMANCE** et **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** valaient respectivement **90,52 €** et **22.47 €**.

A compter de la fin de la 1ère année :

Un mécanisme mensuel de remboursement anticipé est automatiquement activé à hauteur de 100 % du capital initial si l'action la moins performante du panier clôture au-dessus de 80 % de son niveau initial (soit **72,42 €** pour l'action **TELEPERFORMANCE** et **17,98 €** pour l'action **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**).

Si le remboursement anticipé est activé, alors vous recevrez un remboursement de 100 % de votre capital initial avec un **coupon de 10 %** par année écoulée.

Au terme des 5 années

et si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

- Si l'action la moins performante clôture au-dessus de 80 % de son niveau initial de référence, l'investisseur bénéficiera d'un remboursement de 150 % du capital initial investi (soit 100 % du capital initial + 50 % de gains).
- Si l'action la moins performante clôture en dessous de 80 % de son niveau initial de référence mais au-dessus de 60 %, l'investisseur bénéficiera d'un remboursement de 100 % du capital initial
- Si l'action clôture au-dessus de 60 % de son niveau initial de référence (soit **54,31 €** pour l'action **TELEPERFORMANCE** et **13,48 €** pour l'action **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**) l'investisseur subira une perte en capital corrélée au niveau final de l'action la moins performante.

VF **La recherche de performance induit un risque de perte en capital**

LES PRODUITS STRUCTURES

Un produit structuré est **un instrument financier complexe, à durée de vie limitée**, émis par un établissement financier.

Il comporte, en effet, une échéance (souvent allant de 5 à 10 ans) et peut être clôturé avant cette date via un

mécanisme de remboursement anticipé dans le cas où la performance du sous-jacent est positive ou nulle à l'une des dates de constatation définies.

La plupart des produits structurés proposés offrent :

- **Une protection en capital**, totale ou partielle, à une échéance donnée. **Une performance prédéfinie** en cas de réalisation d'un scénario de marché. Cette performance peut être versée sous forme de coupons périodiques ou de prime de remboursement à l'échéance. Cette performance dépend donc du comportement du sous-jacent.